



Fédération Nationale du Folklore Français

et sa section Européenne

Us et Costumes

Nouvelle série - N° 36 – automne 2016

Sommaire :

- *Les nourrices bethmalaises ... mais pas que ... – page 1*
- *Un musicien traditionnel : le père Jean - page 5*
- *Le « costume du dimanche » - page 6*
- *Bonnes lectures - page 7*
- *Devinette gasconne - page 9*
- *Rochefort-en-Terre - page 9*
- *Quelques nouveautés musicales - page 10*
- *Et pour finir, une recette - page 11*

LES NOURRICES BETHMALAISES

... mais pas que ...

Pour faire suite à l'article d'Alain AUDOUY dans Us et Costumes n° 35 du trimestre dernier, voici de nouvelles contributions qui complètent ce dossier, tant au pays de Bethmale que d'une façon plus générale.

Tout d'abord, extrait de la Gazette de Saint-Michel, mairie d'Arrien-en-Bethmale (Hiver 2013 – 2014) (site Internet : <http://arrien-en-bethmale.pays-couserans.fr>)

----- AUTREFOIS -----

NOURRICES BETHMALAISES

Voilà qu'il m'est venu l'idée, puis le besoin, de m'intéresser à l'histoire de la vallée de Bethmale et plus particulièrement à ses nourrices qui connurent une renommée certaine au XIX^{ème} siècle.

Si les gens du pays sont fort discrets sur le phénomène, des historiens locaux, des érudits curieux de la vie de la vallée ont laissé des écrits intéressants : tels sont Louis-Henri DESTEL, l'abbé CAU DURBAN, Henri DUHAMEL, Jacques BEGOUEN, Claudine PAILHÈS, Simone HENRI.

Cette dernière, dans son livre « Histoire du Comminges et du Couserans », synthétise avec force ce qui fut l'aventure des nourrices bethmalaises.

Voici ce qu'elle écrit :



« Bien spécial fut, pendant quelques années, le métier de nourrice qui concerna surtout la vallée de Bethmale. Jusqu'au début du XXème siècle, l'habitude était, dans les familles aisées, que la mère se fasse remplacer par une nourrice pour alimenter son enfant. Les « nounous » avaient un costume spécial : bonnet tuyauté orné d'un ruban tombant en arrière en longs pans, tablier blanc, mais les bretonnes, les normandes gardaient le plus souvent le costume de leur pays. Les bethmalaises en firent autant lorsqu'elles furent mises à la mode par la femme du ministre BILLAULT, député de Saint-Girons sous le Second Empire. Elles eurent un grand succès par la beauté de leur costume et la qualité de leur lait. On a souvent dit que les jeunes filles bethmalaises, pour constituer leur dot, anticipaient sur leur mariage avec leur fiancé et, laissant le poupon à la charge de leurs parents, partaient en ville comme nourrices. Cela a pu se produire mais c'était loin d'être systématique. La plupart des nourrices furent des femmes mariées, mères de plusieurs enfants et en nourrissant trois ou quatre de plus. D'ailleurs, dans la société puritaine de l'époque, une femme mariée, mère de plusieurs enfants paraissait plus convenable comme nourrice qu'une qui ne l'était pas. Il y

eut aussi des nourrices qui ne quittaient pas leur famille. Les bébés leur étaient confiés chez elles par leurs parents ou par l'Assistance Publique. Une loi de 1874 règlementait ces mises en nourrice.... »
 On pourrait faire donc une distinction entre plusieurs catégories de nourrices, selon qu'elles quittent la vallée ou bien qu'elles restent dans la vallée.

Celles à qui l'on pense d'abord, et peut être exclusivement, ce sont les nourrices qui ont quitté la vallée : elles avaient un certain prestige. A la naissance de leur enfant, ou bien après le décès de leur propre nourrisson (la mortalité infantile était très forte à l'époque), elles sont parties en ville au service d'une famille aisée pour allaiter au « sein » l'enfant qui venait de naître.

Voici ce qu'évoque Jacques BEGOUEN :

« Les yeux souvent humides mais parées de leur beau costume, elles répondaient aux nombreuses sollicitations des riches familles de Toulouse, Paris, Bordeaux et se plaçaient comme nourrices. Dans les jardins publics de ces villes, c'était un beau spectacle que ces paisibles assemblées de « nounous ».

Cet article évoque la loi de 1874 règlementant cette activité. Cette loi n'est pas la première, comme en témoignent les documents ci-dessous communiqués par Alain JACOB.

N.º 115.

Préfecture de l'Ain.

(N.º 265.) CIRCULAIRE relative au Bureau des
Nourrices établi à Lyon.

Bourg, le 4 décembre 1809.

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE L'AIN,

A MM. les Maires.

Je vous adresse, Messieurs, une circulaire de M.
le Préfet du Rhône, relative au Bureau des Nourrices,
établi à Lyon.

Je vous invite à donner à cette circulaire toute
la publicité convenable, afin que les Nourrices de ce
département, qui désirent se procurer à l'hospice de
Lyon des Nourrissons, connaissent les obligations
qu'elles ont à remplir, et qu'elles soient munies de
certificats que vous ne devez délivrer qu'à celles dont

140287046253

(306)

la conduite et la moralité sont exemptes de tout re-
proche.

Je profite de cette circonstance, Messieurs, pour
vous recommander la plus grande surveillance sur les
Nourrices chargées d'enfans trouvés ou abandonnés,
soit qu'ils proviennent des hospices, soit qu'ils leur
aient été remis par d'autres mains; c'est un devoir
sacré qu'exige de vous le bien de l'humanité, et que
je suis persuadé que vous remplirez avec tout le zèle
désirable.

Je vous salue, Messieurs, avec une parfaite consi-
dération.

Bossi.

Lyon, le 1.º juin 1809.

LE PRÉFET du Département du Rhône, l'un des
Commandans de la Légion d'honneur,

A MM. les MAIRES et CURÉS des communes de ce
département.

MESSIEURS,

Parmi les établissemens publics qui existent dans la
ville de Lyon, il en est un qui mérite plus particu-
lièrement de fixer votre attention, en raison de ses

(307)

rapports avec les habitans des campagnes; c'est le
Bureau des Nourrices.

Des abus dangereux et révoltans avoient démontré
l'indispensable nécessité de créer ce Bureau, et en
1789 M. Rey, alors lieutenant général de police à
Lyon, l'organisa de manière à répondre du succès qu'il
avait droit d'en attendre; mais les orages de la révo-
lution firent négliger cette institution précieuse, qui
fut réorganisée en l'an XI par M. Buceaux-Lafry, mon
prédécesseur. Il fut reconnu qu'il ne devoit exister dans
cette ville qu'un seul Bureau de ce genre, pour
procurer aux citoyens les avantages qui y sont
attachés.

Le but de l'institution est de donner aux femmes
des campagnes la certitude, 1.º que les Nourrissons
qu'elles y recevront ne seront atteints d'aucune ma-
ladie dangereuse, parce que des médecins habiles,
préposés à la visite de ces Nourrissons, leur garan-
tissent toute espèce d'événemens; 2.º qu'elles seront
payées de leur salaire, en se conformant aux régle-
mens du Bureau. Il leur en est donné connaissance
lorsqu'elles se présentent au Bureau, munies d'un cer-
tificate de bonne vie et mœurs, qui doit être signé des
Maires et Adjoins et des Curés des communes.

Tels sont, Messieurs, les avantages qu'offre le Bu-
reau des Nourrices à vos administrés: je vous prie
de les leur faire connaître et de leur recommander suc-
tout de s'adresser directement au seul Bureau organisé

par l'administration, tout autre étant réprouvé par elle. Ils doivent également se méfier des Messagers et Messagères qui viennent dans cette ville y prendre des enfans pour les leur porter, parce que ce trafic est défendu et sévèrement puni, vu les inconvéniens graves qui en sont le résultat, tant pour les Nourrices que pour les Enfans.

En effet, ceux qui procurent des Nourrissons aux femmes de la campagne, ne présentent aucune sûreté, aucune garantie, et dès-lors on ne saurait exiger d'eux aucune responsabilité, puisqu'ils exercent leur entremise contre le vœu des Ordonnances de police. Souvent il leur arrive de donner des enfans malsains, qui communiquent le mal vénérien aux malheureuses femmes qui ont l'imprudence de les recevoir; d'autres fois, et presque toujours, celles-ci perdent le salaire dû à la pénible tâche qu'elles s'imposent.

Mais, Messieurs, si je vous ai signalé l'utilité du Bureau des Nourrices pour les habitans de vos campagnes, je dois aussi mettre sous vos yeux le tableau des malheurs qui affligent et les citoyens de la ville de Lyon et leurs enfans.

Des Messagers et Messagères se rendent à Lyon, emportent plusieurs enfans nouveaux nés à-la-fois, de l'un et de l'autre sexe, ils les mêlent et les distribuent au hazard; ensorte que rien ne garantit la filiation, et qu'un père n'est point sûr d'embrasser l'enfant auquel il a donné le jour; d'un autre côté, jamais les Nour-

rices ne reçoivent la totalité des gages qui leur ont été promis; les étrennes et une partie des trousseaux leur sont ravis: déplorables résultats du commerce des Messagers de Nourrices et d'Enfans.

Je dois vous recommander, Messieurs, d'être très-scrupuleux dans la délivrance des certificats de vie et mœurs aux femmes qui se destinent à nourrir des Enfans; car vous sentez que c'est sur votre attestation que repose la confiance du Directeur du Bureau des Nourrices, et si quelques erreurs venaient à se commettre dans la délivrance de ces pièces, il conviendrait d'en aviser sur-le-champ M. POUJOL, à qui cette direction est confiée, afin qu'il pût prendre les mesures convenables en pareil cas.

Enfin, Messieurs, je vous prie d'exercer une surveillance particulière sur les Nourrices qui, dans votre commune, se chargeront à l'avenir d'Enfans étrangers, lors même qu'ils n'auraient point été placés par l'entremise du Bureau; et si vous aperceviez qu'ils ne fussent pas bien tenus vous en donneriez également avis à M. POUJOL, qui s'empresseait de prévenir les père et mère et de faire ce que les circonstances commanderaient.

J'espère donc, Messieurs, que le zèle que vous apporterez à seconder mes vues assurera le succès du Bureau général des Nourrices, établi à Lyon. Ce sont des fonctions vraiment paternelles que vous êtes appelés à remplir; il s'agit du bien de l'humanité,

de l'ordre de la société. S'il n'est pas de plus grands intérêts, ils ne peuvent être confiés en de meilleures mains.

Agrérez, Messieurs, les assurances de ma considération.

C. HERBOUVILLE.

Pour compléter : le Musée des Nourrices.

Nous avons évoqué les nourrices bethmalaises. Pour en terminer, il nous faut évoquer les nourrices du Morvan, ayant œuvré de la fin du XVIIe siècle jusqu'aux années 1970.

En 2007 est créée l'Association des amis de la Maison des enfans de l'Assistance publique, puis s'est ouvert le Musée des Nourrices et des enfans de l'Assistance publique à Alligny, au cœur du parc naturel régional du Morvan, dans l'ancien hôtel de la Poste, au centre du village.

Ce musée est membre du réseau des écomusées du Morvan et dispose de trois chambres d'hôtes.

Un site (encore en construction) : <http://www.museedesnourrices.fr/>

UN MUSICIEN TRADITIONNEL : LE PERE JEAN

Jean DEBEIX, dit « le père Jean », est sans doute un de derniers musiciens ayant encore vécu et porté la tradition musicale en Loire Atlantique.

Né en 1902 au village de Mézillac en Guénouvry (Loire Inférieure aujourd'hui Atlantique), à deux pas de Guémené-Penfao (prononcez « guém'né pinfo »), Jean Debeix y fut agriculteur toute sa vie ... quand sa réputation musicale ne l'emmena pas au loin. Il était le dernier d'une fratrie de 5 enfants (4 sœurs).



C'était un accordéoniste de talent ... ne connaissant pas la musique. Voici comment il a appris à « sonner » (entretien à l'hebdomadaire « L'Eclairer de Châteaubriant » du 30 décembre 1977) :

"Sitôt la guerre 14-18, j'ai acheté un accordéon d'occasion, oh pas cher : 25 francs, pour le mariage de ma sœur en 1919. Je savais pas en jouer mais il suffisait que j'entendais chanter et je le rejouais, y'avait pas d'pardon !

En ce temps là, on gardait les vaches. J'emmenais mon accordéon. La jeunesse des environs même du 'Verger', dansait dans les prés : y'en avait-y des patous ; alors comme ça, les vaches étaient bien gardées dans notre champ mais pas dans les autres.

Pendant un an de temps, j'ai joué tous les soirs pour

m'y mettre pour de bon. Et puis, tous les 8 jours, le samedi soir, on allait 'aux boudins' dans les villages, c'est comme ça que j'ai appris à jouer. Ils dansaient, ils chantaient et moi je retenais pour mieux jouer aux boudins d'après !"

"En 21, j'ai connu des jeunes qui savaient en jouer : Gadoued, Julien Lanoë et tout ça de Guémené. Après j'ai connu Eli et Marcel Jossot de Conquereuil qui jouaient sur des grandes touches alors que les autres, c'était sur un rang. C'est plus commode sur deux. En 27, j'ai fait venir deux accordéons d'Italie : des 3 rangs de touches, personne n'en avait à Guémené. Y'en a jamais eu d'autres d'ailleurs. A force de bousiner, je bousinais bien tout seul !... Quand j'ai pu attraper le troisième, je l'ai fait."

Il acquiert en 1933 son célèbre "chauffe pieds" (ainsi nommait-il l'accordéon diatonique) : un Maugein 3 rangs 12 basses.

Son audience et sa carrière vont prendre une autre dimension par sa rencontre avec un groupe culturel de Jans, le Cercle Celtique La Pastourelle, fondé en mai 1966.

Cette rencontre a lieu en 1967. Dès lors, Jean « D'beuil » devient le Père Jean pour le reste de la Bretagne et il participera pendant les 18 ans à venir à toutes les tournées de La Pastourelle.

Son répertoire est constitué de danses locales comme les « avants deux » ou les rondes, mais aussi des danses en couple en vogue au début du XXème siècle (valse, mazurkas, scottishs...), ainsi que des danses plus « exotiques » : guibra (pays de Rennes), an dro (Vannetais)...

La vague folk des années 70 le poussera sur le devant de la scène grâce aux nombreux festoù-noz qu'il animera. Sa virtuosité et son immense répertoire le conduiront à enregistrer quatre disques 33 tours (le volume 1 date de 1976), fait exceptionnel à l'époque.

Un CD retrace désormais pour nous son talent. Il s'agit du troisième volume de la collection Dastum «Grands Interprètes de Bretagne», réalisé en collaboration avec «Dastum 44».

Il contient des enregistrements de collecte chez lui, en situation lors de différentes prestations en public, des extraits des disques publiés, mais aussi quelques témoignages chantés. Un livret de 95 pages fournit une biographie, une analyse détaillée de son jeu et ainsi qu'une riche iconographie (CD 44 titres, 73 mn - Livret 95 pages).

Plusieurs des titres font référence et rendent hommage à Marcel Jossot, évoqué plus haut. Celui-ci, né le 26 décembre 1883 à Conquereuil où il mourut le 16 novembre 1961, fut donc l'un de ses mentors. Citons parmi ces titres : *Scottish à Marcel Jossot*, *Sortie de messe à Jossot*, *Marche à Jossot*.

Le père Jean est décédé en janvier 1995, à 92 ans. Il nous reste son souvenir et sa musique.



-0-0-0-0-0-0-0-

LE « COSTUME DU DIMANCHE »



Doit-on s'étonner de la tenue très « rustique » des oussailhès ?

Elle n'a rien de négligé, ni de décalé par rapport à l'époque. C'est tout simplement LA tenue de travail de tout Ariégeois (et au-delà très certainement). Il faut garder en mémoire que les très beaux costumes, portés aujourd'hui fièrement par les groupes « folkloriques », sont inspirés par les costumes du dimanche ou des jours de fête...

Quant aux photos (cartes postales) qui ont été tirées à l'époque, elles témoignent d'une réalité bien particulière : celle des moments festifs. Pour la plupart, elles ont été prises sur commande, et chacun a mis un point d'honneur à s'endimancher, à se « faire propre ».

Quelques photos, prises sur le vif, témoignent toutefois d'un quotidien bien plus « modeste » qui nous renvoie à la tenue de nos montreurs d'ours :



Saurat



Bethmale



Comnac

Musiques pour galoubet-tambourin : 43 airs de musique extraits de l'œuvre de Chateauminois réunis et enfin édités.

« Répertoire de J.-J. Chateauminois – Vol. I : Airs, thèmes et variations » - Ed. Académie du tambourin - 52 p. en A4 - 15 € - commande à l'Acadèmi dóu tambourin – 4 ch. du belvédère – 13100 Aix en Provence

Bretonnes, photographies de Charles Fréger, texte de Marie Darrieussecq et Yann Guesdon.

Charles Fréger est bien connu pour ses portraits, de très haute qualité. Quant à Yann Guesdon, il est l'auteur de « Costumes de Bretagne » paru en 2009 aux éditions Palantines.

L'inventaire ici dressé est celui des coiffes bretonnes : il impose la vitalité et la contemporanéité de traditions que l'on aurait trop vite fait de remiser au rang de folklore.

Aux éditions Actes Sud, Beaux arts – 256 pages – 35,00 € - ISBN 978-2-330-05044-3



Le Berry et ses bourrées, par Yvon Guilcher, Solange Panis et Naïk Raviart



Nous vous l'annonçons dans le n° 35 d'Us et Costumes. Il est sorti.

La bourrée du Berry tient une place importante dans le répertoire actuel du bal folk. Mais que sait-on de sa provenance, de sa première vie au sein des milieux qui l'ont pratiquée et des renouvellements qui ont pu l'affecter au fil du temps ?

C'est à de telles questions que tentent de répondre, en conjuguant leurs compétences respectives, les trois auteurs de cet ouvrage, héritiers des recherches de leurs parents, Pierre Panis et Jean-Michel Guilcher.

Après une première partie consacrée à la tradition berrichonne de la bourrée, une seconde la met en perspective avec ses antécédents identifiables, avant d'exposer ce qu'on peut dire aujourd'hui de certain sur l'histoire de la bourrée.

Une description détaillée des répertoires clôt l'ouvrage, que complète un document audiovisuel ethnographique.

ISBN 978-2-36746-632-3 Prix 25 €

Lexique français-provençal : Pour apprendre ou réviser les fondamentaux du vocabulaire d'une façon agréable, mais efficace ; 4 000 mots, 300 images, 207 exercices.

« Zóu, bouleguen-si » par J.-Michel Turc - Ed. Ellipses - 160 p. en 14,5 x 21 cm. - 12,50 € - en librairie.

Patois en Vivarais : Yves Gourgaud nous présente ici un second livre des œuvres de l'abbé Sévenier sur son héros Francesou. Un des intérêts du livre est l'étude par Y. Gourgaud sur la langue, la graphie de Sévenier ainsi que sur les mentalités de l'époque.

« Chroniques patoises du bas-Vivarais » de F.-A. Sévenier – Ed. EMCC - 10 € port compris, payer et commander à : EMCC - Luc Perrin - 18 rue Childebert - 69002 Lyon - 04 78 29 76 22

lperrin@le-tout-lyon.fr

DEVINETTE

Une fois n'est pas coutume, voici une devinette, en gascon, que notre amie Eliane Martin tient de Claude Pierson :

Quate frairs e sors son neishuts amassa :

- *l'ua cor sens jamès estar lassa,*
- *lo segond minja mès n'es jamès hart,*
- *la tresava beu mès a tostemps set,*
- *lo quatau canta nuèt e jorn.*

Qui son ?

(Quatre frères et sœurs sont nés en même temps :

- l'une court sans jamais être fatiguée (lasse),
- le second mange, mais n'est jamais repu,
- la troisième boit, mais a toujours soif,
- le quatrième chante nuit et jour.

Qui sont-ils ?)

Réponse à la fin de ce numéro

ROCHEFORT-EN-TERRE

Pour celles et ceux qui ont suivi l'émission « Le village préféré des français », le nom de Rochefort-en-Terre évoque ce si joli village du Morbihan, édifié face aux falaises d'ardoises, aux rues si fleuries et nous plongeant dans une Bretagne du XVII^{ème} siècle.

En 1935, Emmanuel Vaillant, cinéaste, tourna un film d'un peu plus d'un quart d'heure à Rochefort. On y voit, bien sûr, les trésors d'architecture du village : l'église Notre Dame de la Tronchaye (haut lieu de pardon), le château ... Mais on y découvre aussi des scènes de la vie quotidienne qui nous permettent une superbe étude de coiffes et costumes de ce terroir.

Ainsi, ces images prises au cours d'une noce ...



Ou celles-ci, saisies à la sortie de la messe :



ET POUR FINIR, UNE RECETTE Le quatre quarts breton



Ingrédients :

- 4 œufs
- 200g de beurre demi-sel
- 200g de farine
- 200g de sucre
- 1/2 sachet de levure

Dans un saladier, mélanger les œufs et le sucre.

Ajouter le beurre fondu tiède, puis mélanger.

Mélanger la farine avec la levure, puis verser le mélange en pluie.

Mettre la préparation au frigo une bonne 1/2 heure.

Puis verser la préparation dans un moule à cake beurré et fariné.

Remettre au frigo une quinzaine de minutes.

Préchauffer le four à 220°. Sortir le plat du frigo et le mettre au four. Après 5 minutes, diminuer la température du four à 190°.

Poursuivre la cuisson 30 à 35 minutes (le quatre-quarts doit être gonflé et cuit à cœur).

Laisser refroidir, puis démouler.

Variante : pour ajouter une note fruitée au quatre-quarts, ajouter un citron ou une orange en intégrant le zeste et le jus juste avant d'ajouter le mélange farine/levure à la préparation.

??

Comme promis, voici la réponse à notre devinette gasconne :

les quatre éléments :

- l'eau court...
- le feu mange...
- la terre boit...
- le vent chante...

